



## La rente peut-elle se tarir en Afrique ?

**L'**AFRIQUE fait de plus en plus figure de continent atteint du syndrome de la rente, une rente qui, initialement issue du secteur agricole et des industries extractives, perdurerait à travers la captation de nouvelles sources d'accumulation : aux rentes de l'aide extérieure s'ajoutent désormais celles attachées à la démocratisation, mais aussi à la culture et au commerce des drogues, ainsi qu'au blanchiment de l'argent « sale » (1), à la gestion des opportunités frontalières ou encore à la pérennisation de conflits armés...

La crise structurelle africaine peut, d'une certaine manière, être interprétée comme une crise de la rente. Peu à peu, son montant s'est avéré insuffisant : que son volume ait stagné ou qu'il se soit vu réduit (baisse des cours internationaux des matières premières...) ou bien encore que les besoins nécessités par la répartition aient augmenté au-delà de la croissance de la rente. En effet, depuis les indépendances, on a assisté à l'élargissement du nombre des bénéficiaires de la distribution de la rente notamment par le biais du recrutement obligatoire des diplômés de l'enseignement supérieur dans la fonction publique ainsi que par l'élargissement du secteur public. De plus, le souci de préservation de la paix politique et sociale a également conduit certains dirigeants africains à procéder à une répartition ethnique des responsabilités politiques et administratives. Enfin, les années fastes ont entraîné la diffusion de la rente jusqu'aux niveaux les plus bas de la hiérarchie sociale ; la remise en cause de ce phénomène se heurte à un « effet de cliquet » (2).

Dans les pages suivantes, nous focaliserons successivement notre attention sur la rente attachée à l'aide publique extérieure en nous interrogeant sur ses caractéristiques structurelles et ses perspectives. Suivront quelques remarques sur le cas spécifique de la France.

## Stagnation et multilatéralisation des flux d'aide publique

Globalement le financement public du développement est marqué par

APD EN POURCENTAGE DES DÉPENSES TOTALES  
DES ÉTATS EN 1991

<b>Bénin</b>	75,7	<b>Guinée équatoriale</b>	222,7
<b>Burkina Faso</b>	72,5	<b>Mali</b>	66,7
<b>Cameroun</b>	18,9	<b>Mauritanie</b>	65,9
<b>Congo</b>	13,1	<b>Mozambique</b>	160,7
<b>Côte-d'Ivoire</b>	18,5	<b>Niger</b>	126,1
<b>Ghana</b>	91,5	<b>Sénégal</b>	60,9
<b>Guinée</b>	62,6	<b>Togo</b>	51,8

Source : Calculs effectués à partir des données du ministère de la Coopération.

Bien qu'ils aient été bénéficiaires d'une proportion importante des versements d'APD internationale depuis les années 60, les pays d'Afrique

*appliquer des sanctions pour absence de résultats* » (9). Cette réticence semble principalement attachée à la gestion de l'aide bilatérale qui, parce qu'elle met en relation des gouvernants, est indissociable d'une dimension fortement personnalisée. En effet, l'aide bilatérale reste souvent liée à la passation de marchés ou à des rapports de clientèle. De ce fait, elle implique une moindre conditionnalité au regard des critères théoriquement applicables. La montée de multilatéralisme dans les rapports avec l'Afrique subsaharienne résulte aussi de ce que les pays donateurs, soucieux du rétablissement des équilibres macro-économiques dans les pays récepteurs, mais réticents à appliquer des sanctions pour manque de résultats, préfèrent de plus en plus fréquemment s'en remettre aux organisations internationales. En tant que « mandataires », celles-ci peuvent endosser l'entière responsabilité des conditionnalités que ceci engendre sans avoir pour contrepartie un accroissement des tensions dans les rapports bilatéraux entre donateurs et bénéficiaires. Tout indique que l'aide multilatérale doit tenir une place

velle » (12). Ainsi, en 1992, les engagements d'APD en Afrique du Sud ont-ils été estimés à 340 millions de dollars. La montée en puissance progressive des flux financiers à destination de l'Afrique du Sud n'a cessé de se confirmer depuis. Sur la période 1994-1996, l'enveloppe des États-Unis devrait s'élever à 600 millions de dollars, tandis que le montant des dotations annuelles de l'Union européenne qui représentait 110 millions d'écu en 1994, devrait atteindre 125 millions en 1995 (13).

Largement motivée par des considérations stratégiques, la stabilisation du Moyen-Orient appelle à une implication financière croissante de la communauté internationale. Déjà, depuis plusieurs années, certains pays de la région bénéficient de flux d'aide importants. Cette tendance devrait s'accroître avec notamment la mise en œuvre de l'autonomie des territoires arabes de Palestine. En effet, « une réunion du Groupe consultatif pour la Cisjordanie et Gaza s'est tenue à Paris le 16 décembre 1993. A cette occasion, des annonces de financements d'un montant de 2,3 milliards de dollars ont été faites ou confirmées pour la période de transition quinquennale qui s'achève en 1998. Des engagements de 580 millions de dollars ont été annoncés pour 1994, chiffre qui est passé ensuite à 700 millions de dollars. Le montant total des fonds annoncés pour 1994 et 1995 (1,3 milliard de dollars) est suffisant pour financer les besoins du programme triennal » (14).

La priorité accordée par les pays occidentaux aux régions précédentes ainsi que l'importance de leurs besoins durables de financement conduisent à prévoir un redéploiement de l'APD à leur profit et, par là-même, au détriment d'autres régions du globe et notamment de l'ASS.

L'exemple le plus frappant est celui des États-Unis où « les pays africains risquent de faire les frais du changement de majorité au Congrès. Les républicains n'ont en effet jamais caché leur souhait de faire passer les critères stratégiques avant les considérations humanitaires » (15).

Quelle sera l'évolution de l'attitude de la France en ce domaine ?

## L'évolution de l'aide française

Contrairement à d'autres pays européens, la France ne semble pas devoir réduire son effort d'aide au tiers monde. « Les versements nets d'APD de la France ont progressé de 2,3 % en termes réels (en 1992) pour atteindre 8,3 milliards de dollars. » En francs français, l'APD (y compris les TOM) est passée de 43,8 milliards en 1992, à 44,8 milliards en 1993, 46,9 en 1994 et devrait se fixer à hauteur de 50,2 milliards en 1995 (16).

Cette aide publique transite de plus en plus par les organismes internationaux. En 1992, « tout comme en 1991 la presque totalité de l'accrois-

(12) OCDE, Coopération pour le développement, rapport 1993, p. 11.

(13) Cf. D.C. Bach, « L'Afrique du Sud et l'Europe : du bilatéralisme au dialogue inter-régional », *Temps modernes*, avril 1994.

(14) P.C. Garg et S. El-Khoury, « Soutenir l'aide au développement de la Cisjordanie et de Gaza », *Finances et développement*, septembre 1994, pp. 7-9. Cf. également

A. Dieckhoff, « Israéliens et Palestiniens : les défis de la paix », *Problèmes économiques et sociaux*, 738-739, 18 novembre 1994.

(15) *Le Monde* du 5/6 février 1995.

(16) Cf. *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 28 octobre 1994. En 1991-1992, l'effort d'aide représentait environ 1 400 francs par habitant.

sement (de l'aide) est à mettre au crédit des contributions aux organisations internationales qui se sont accrues de 11 % en termes réels en 1992 » (17). Cette tendance s'avère conforme au souci général de dépersonnalisation des rapports donateur-réциpiendaire. Toutefois, les mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA devraient se traduire par une modification temporaire de la structure de l'aide en faveur de sa dimension bilatérale.

L'aide française présente une forte concentration régionale. En effet, la part de l'APD française (versements bruts) consacrée à l'ASS est passée de 50,7 % en 1981-1982 à 53,4 % en 1985-1987 et à 62,3 % en 1991-1992 (18). Ce ciblage géographique de l'aide s'opère au détriment de régions du monde dont l'attrait économique et géostratégique apparaît

~~plus important que l'ASS ainsi que de régions dont les besoins humani~~

France se trouve déjà réduite et que cette tendance devrait être confirmée dans l'avenir. Une simple référence aux flux d'investissements directs français suffit à mettre en exergue ce phénomène. Les IDE français en ASS concernant principalement trois pays pétroliers : le Nigeria, le Gabon et le Congo. Les montants restent marginaux bien que marqués par d'importantes fluctuations liées à l'activité pétrolière et aux relations entre les compagnies nationales et leurs filiales. En 1992, les flux nets vers les pays précités représentaient 0,41 % du total des flux nets d'IDE français.

Enfin, l'opinion publique française semble devoir, à son tour, être touchée par l'afro-pessimisme en matière d'efficacité de l'aide (22).

\*  
\* \*

En effet, l'opinion publique mondiale déjà frappée par un certain scepticisme à l'égard de l'aide (23) pourrait voir sa conviction renforcée si se produisaient trop souvent des corruptions dans le genre de l'opération ONUSOM en Somalie, qui, malgré un coût exorbitant (420 millions de francs français par jour), a produit des effets plus que discutables (armements et véhicules dérobés aux forces onusiennes, racket, guerre civile...). Cette intervention, qui a pris fin en mars 1995, laisse une situation pire que lors de son démarrage très médiatisé (24).

Par ailleurs, l'évaluation par les organisations internationales des PNB selon la parité de pouvoir d'achat qui rehausse nettement la valeur de cet agrégat, indiquant que le pouvoir d'achat des pauvres est plus élevé qu'on ne le pense, pourrait, à terme, « accrédi-ter auprès des responsables politiques du monde développé et de l'opinion publique, la thèse d'un (nécessaire) plafonnement voire d'une réduction de l'aide publique au développement » (25).

En outre, il n'est pas impossible qu'un jour l'opinion publique mondiale soit lassée par la litanie victimaire des élites africaines au pouvoir (26) qui ont tendance à prendre « l'humanitarisme occidental pour un dû historique » (27).

Au total, l'aide au continent africain verra inexorablement son enveloppe réduite tout en devenant plus sélective. Cette réduction de la rente

(22) Voir les ouvrages récents parus sur la question, et notamment, S. Brunel, *Le gaspillage de l'aide publique*, Paris, Le Seuil, 1993.

(23) L'aide n'est un thème très populaire ni dans les pays donateurs ni dans les pays bénéficiaires. L'opinion publique des premiers la conteste avec d'autant plus d'insistance que ces pays sont victimes de la récession et du chômage. « Pourquoi, avance-t-on, continuer d'envoyer une aide à l'étranger alors qu'il y a tant de pauvreté sur place ? » PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p. 74.

(24) Il est à noter le silence (complice?)

des médias occidentaux sur les résultats effectifs de la dite opération.

(25) B. Conte, « Anciens pauvres ou nouveaux riches », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 28 octobre 1994, p. 2232.

(26) Voir, par exemple, P. Bruckner, *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset, 1995. « L'Afrique ne peut être qu'une victime : la traite négrière, la colonisation, l'apartheid, la détérioration des termes de l'échange, la dette sont là pour situer l'essentiel des responsabilités hors d'Afrique », A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, 1991, p. 12.

(27) *Ibid.*, p. 205.

ainsi que la multiplication des conditionnalités sont susceptibles de provoquer des troubles dont la conséquence la plus souhaitable pourrait être une prise de conscience collective de la nécessaire redéfinition du développement en Afrique, même si cette démarche doit prendre la forme d'une révolution.

***Bernard Conte***